

Le 06 novembre deux mille-vingt-quatre à dix-huit heures trente, les Conseillers Municipaux se sont réunis, salle de la mairie, suite à convocation en date du 31/10/2024, sous la Présidence de Monsieur Marc BOUTROY.

Etaient présents : Mesdames Marie-Paule CAMPION, Gertrude LEJOSNE, Catherine VÉROVE, Messieurs Louis KALTENBACH, Pascal DUQUESNE, Didier HAMY, Jérémy TERRAL.

Monsieur Louis KALTENBACH a été élu secrétaire de séance.

Etaient absents excusés : Adrien BOLLART, Louis BOUTROY, Florence DUFOSSÉ.

Monsieur le Maire passe à **l'ordre du jour** :

- Demande d'emprunt pour financer les travaux supplémentaires et la révision de prix

- Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'elle a accepté de faire des travaux supplémentaires Rues du Château et à Vaches pour un montant d'avenants approuvés lors de la réunion du 16 septembre 2024 (délibération 36/24).
- Pour un total HT de : 96 564.65 € TTC : 115 877.58 €
- A cela s'ajoute dans le décompte définitif l'actualisation pour un montant global TTC de : 17 223.10 € soit 133 100.68 € à financer.
- A ce jour, pour solder les comptes la commune doit à :
- EIFFAGE 49 006.77 TTC
- Et 99 734.72 € à HEMBERT
- Soit un total de : 148 741.49 €
- Les prévisions budgétaires nous permettraient de solder les comptes sous réserve de faire une D.M. mais notre trésorerie ne nous permet pas de financer en totalité puisque toutes les rentrées prévues ne sont pas honorées à ce jour. Par conséquent, Monsieur le Maire propose d'avoir recourt à un emprunt pour équilibrer les comptes.
- Il a contacté 2 banques, le Crédit Agricole qui n'a pas répondu, et la Caisse d'Épargne qui nous propose un emprunt sur 16 ans au taux de **3.72 %** en remboursement trimestriel.
- La commission d'engagement est de 0.15 % du montant emprunté avec un minimum de 300 €.
- A l'unanimité des présents l'Assemblée accepte de contracter un emprunt d'un montant de 45 000 € sur 16 ans au taux de **3.72 %** avec des remboursements trimestriels et de prendre en charge la commission d'engagement pour un montant de 300 €.
- Et sollicite le versement des fonds pour la fin novembre et approuve le plan de financement joint.
- L'Assemblée donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cet emprunt.

- Décisions modificatives (travaux)

D.M N° 01

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'elle a accepté de contracter un emprunt d'un montant de 45 000.00 € à la Caisse d'Épargne.

Considérant qu'au BP il était prévu un emprunt de 12 000.00 €, par conséquent, il propose une décision modificative soit :

- en recette au compte 1641 : 33 000.00 €
- et en dépense : 33 000.00 € du compte 231 - Opération 123.
- Adopté à l'unanimité.

D.M N° 02

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les communes de moins de 3 500 habitants ne sont pas contraintes de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations sauf pour les subventions versées enregistrées sur les comptes 204x conformément à l'article L.2321-2 28° du CGCT.

2 subventions d'équipements sont inscrites à l'actif de la commune :

- 20411.2023.01 : Compte 204181 – 9 767.60 €
- 20412.2022.02 : Compte 204182 – 18 753.40 €

Il convient au préalable de réimputer la subvention 20411.2023.01 du Compte 204181 au compte 204182 pour ces mêmes montants.

Les crédits nécessaires aux écritures de ré-imputation et d'amortissement des subventions sont décrites dans le tableau ci-joint :

Adopté à l'unanimité des présents.

- Achats cartes cadeaux pour les 3 agents pour Noël

Comme chaque année les 3 agents de la commune recevront des cartes cadeaux pour les fêtes de Noël. Le montant unitaire cette année s'élèvera à 70 euros. La commande se fera auprès de carrefour Coquelles.

- Groupement de commande pour l'acquisition et l'entretien d'abris bus avec le SITAC.

Constitution d'un groupement de commande entre le SITAC et les communes de son ressort territorial pour l'acquisition et l'entretien des abribus

Rapporteur : Monsieur Philippe MIGNONET, Président du SITAC

Conformément aux articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la Commande Publique, et afin d'unifier la procédure d'acquisition et d'entretien des abribus sur le réseau urbain, il est proposé de mettre en place un groupement de commande entre le SITAC et les communes de son ressort territorial.

Chaque commune sera sollicitée pour connaître son intérêt à intégrer le groupement de commande, à l'exception de la ville de Calais qui a inclus les abribus dans son marché de gestion du mobilier urbain.

Le SITAC, en qualité de coordonnateur du groupement, sera chargé de la procédure de passation jusqu'à l'attribution du marché passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire en procédure adaptée.

Deux lots seront prévus :

- Lot n°1 : acquisition d'abribus
- Lot n°2 : entretien et maintenance des abribus

Le SITAC se chargera d'adresser les bons de commande au prestataire du marché et de suivre la bonne exécution des procédures.

Dans le cadre du lot n°1, si une installation d'abribus est déclenchée à l'initiative d'une commune, alors son financement sera assumé à 50% par le SITAC et à 50% par la commune concernée. Une commande de ce type ne pourra intervenir qu'une fois par an et par commune.

Sur avis favorable du Bureau, le Comité :

- **APPROUVE** le principe de la constitution d'un groupement de commande pour l'acquisition et l'entretien des abribus selon les termes de la convention annexée en pièce-jointe,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les communes du ressort territorial du SITAC pour connaître leur intention à intégrer le groupement de commande,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer et à exécuter la convention constitutive du groupement de commande ainsi que tout avenant pouvant intervenir ultérieurement,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer et à attribuer après avis de la commission MAPA, un marché en procédure adaptée sous forme d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire d'une durée de 4 ans renouvelable une fois, et d'un montant maximum de 200 000 €HT, pour l'acquisition et l'entretien des abribus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **Questions diverses.**

NEANT.

La réunion s'est terminée à 20H00.